

11-10-2016

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 11 OCTOBRE 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil**

Françoise Geoffroy  
Maryse Gouger

Pierre Lépicié  
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.

Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent. Le conseiller Marcel Dubeau est absent.

359-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 6, 12 et 22 septembre 2016;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Renouvellement d'adhésion à Oser-jeunes (100 \$);
6. Office municipal d'habitation – Approbation du budget 2016 et engagement municipal (2 847 \$);
7. Office municipal d'habitation – Acceptation de la révision budgétaire 2016 (3 817 \$);

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8. Embauche d'un pompier à temps partiel (M. Jean-Sébastien Desforges);

**VOIRIE**

9. Achat de sel de déglacage en vrac - Résultat d'ouverture des soumissions n° TP-AV03.51-2016;
10. Approbation des dépenses - Amélioration réseau routier : 18 000 \$ subventionnés sur une dépense de 134 954,22 \$;

**HYGIÈNE DU MILIEU**

11. Adoption du Règlement n° 335-2016 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 6 404 359 \$ pour la mise aux normes des étangs aérés et, pour payer cette somme, autoriser un emprunt au montant de 6 404 359 \$;
12. Adoption du Règlement n° 336-2016 ayant pour objet de décréter l'annulation du Règlement d'emprunt n° 273-2013 traitant de l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration et la construction du réacteur biologique et, pour payer cette somme, autorisant un emprunt par billet au montant de 4 670 859 \$;
13. Demande de M. Robert Drainville (lot 5 360 222) – Responsabilité d'une partie des travaux;

**LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

14. Club Mégaroues Joliette inc. - Demande de résolution pour circuler sur le territoire félicien (trajet);
15. Achat d'une surfaceuse de marque OLYMPIA;
16. Réfection de l'igloo;
17. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

360-2016

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 6, 12 et 22 septembre 2016 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

361-2016

Dépenses

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 1 405 569,79 \$ (chèques n<sup>os</sup> 25 131 à 25 275) et les salaires de 102 694,12 \$ du mois de septembre 2016 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**Item 4**

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

**362-2016**

OSER-JEUNES

- Contribution annuelle

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser une dépense de 100 \$ pour obtenir à nouveau la certification OSER-JEUNES du CREVALE.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**363-2016**

OMH

- Approbation budget 2016

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter le budget 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Félix-de-Valois prévoyant un déficit de **28 474 \$** dont la Municipalité contribuera pour 10 %, soit pour un montant de **2 847 \$**.

Aussi, s'il y a lieu, la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**364-2016**

OMH

- Acceptation de la révision budgétaire 2016

**CONSIDÉRANT**

la résolution n° 363-2016 prévoyant une contribution municipale de 2 847 \$ à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Félix-de-Valois;

**CONSIDÉRANT**

la révision budgétaire datée du 26 septembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

- d'accepter la révision budgétaire 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Félix-de-Valois, prévoyant un déficit de 38 174 \$ dont la Municipalité contribuera pour 10 %, soit pour un montant de 3 817 \$;
- de déboursier la somme additionnelle de 970 \$ y étant reliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

*Voir aussi  
la résolution  
no 364-2016*

**365-2016**

Sécurité publique

- Embauche d'un pompier

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'embaucher M. Jean-Sébastien Desforges à titre de pompier à temps partiel, à compter du 12 octobre 2016, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**366-2016**

Travaux publics

Sel de déglacage en vrac

Ouverture des soumissions

**CONSIDÉRANT QUE** trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour l'achat de sel de déglacage en vrac (cahier de charges n° TP-AV03.51-2016);

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes publiquement à la mairie, le 3 octobre 2016 à 14 h, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint, en présence de M. Alain Ducharme et M<sup>me</sup> Annie Pellerin;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument comme suit :

NOM	PRIX FORFAITAIRE (avant taxes)
<b>Compass Minerals Canada Corp.</b>	<b>71,39 \$</b>
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée	77,34 \$
Sel du Nord inc.	89,98 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse, soit celle de Compass minerals Canada Corp., pour l'achat de sel de déglacage en vrac, au prix forfaitaire de 71,39 \$ avant taxes la tonne métrique, selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° TP-AV03.51-2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**367-2016**

Travaux publics

- Approbation des travaux

subventionnés par le MTQ

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que :

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 367-2016**

1. le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier 2016 correspondant aux travaux de réfection de la rue Coutu, pour un montant subventionné de 18 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
2. les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**368-2016**

Adoption du  
Règlement d'emprunt  
n° 335-2016 sur  
mise aux normes des  
étangs aérés

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par la résolution n° 349-2016 lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 22 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le Règlement d'emprunt n° 335-2016 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 6 404 359 \$ pour la mise aux normes des étangs aérés soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**369-2016**

Adoption du  
Règlement n° 336-2016 sur  
l'annulation du Règlement  
d'emprunt n° 273-2013

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par la résolution n° 350-2016 lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 22 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le Règlement n° 336-2016 ayant pour objet de décréter l'annulation du Règlement d'emprunt n° 273-2013 traitant de l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration et la construction du réacteur biologique, et autorisant un emprunt par billet au montant de 4 670 859 \$, soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

- *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**370-2016**

Lot 5 360 222 - Demandes  
de M. Robert Drainville

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection d'infrastructures en matière d'aqueduc, de fondation et de pavage qui ont été effectués sur la rue Henri-Julien;

**CONSIDÉRANT** la lettre de M. Robert Drainville stipulant que la Municipalité a procédé à l'embranchement d'un tuyau de drain pluvial municipal à même un tuyau lui appartenant sur le lot 5 360 222, et qu'elle a nuï, par ses travaux, à la pente douce et uniforme de sa cour arrière qui envoyait l'eau de façon naturelle, et non par son puits de regard;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Drainville demande à la Municipalité de régulariser la situation, soit :

- d'accepter l'entière responsabilité du tuyau d'écoulement;
- de remettre son terrain arrière dans l'état préalable, avec la pente qui existait;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux n'étaient pas terminés lors de l'envoi de la lettre par monsieur Drainville et qu'il se déclare satisfait des travaux finaux sur le même lot;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris soin d'étudier cette requête;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le conseil municipal accepte la responsabilité des travaux faits par la Municipalité, soit ceux relatifs à l'égouttement de l'eau pluviale, du trou d'homme de la Municipalité au trou d'homme appartenant à monsieur Drainville, et, de plus, du trou d'homme appartenant à M. Robert Drainville jusqu'au ponceau plus bas lui appartenant. Le ponceau demeure la responsabilité de M. Robert Drainville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS****371-2016**

Club Quad  
Mégaroues Joliette  
– Sentiers autorisés

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Quad Mégaroues Joliette désire maintenir et entretenir les sentiers quads à Saint-Félix-de-Valois;

**CONSIDÉRANT QU'** un trajet a été proposé au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'autoriser le Club Quad Mégaroues Joliette à circuler sur les routes municipales suivantes, avec l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (lorsque requise), pour la période du 15 décembre 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017 :

ROUTE	DIRECTION	DISTANCE AUTORISÉE
Route 131 et rue Principale (MTQ)	De Grole et Houblon au Pétro-Canada, du Pétro-Canada au Barba's	900 mètres
Rang de la rivière (MTQ)	Du chemin St-Norbert vers le sud-est	200 mètres
Chemin Saint-Norbert	Du rang de la Rivière vers le nord-est	300 mètres
Rue Sainte-Marguerite	Du chemin Barrette vers le nord-ouest	100 mètres
Chemin de Joliette (MTQ)	De la rue Principale vers franc sud	400 mètres
Rue Principale (MTQ)	Du chemin Joliette vers franc ouest	400 mètres
Avenue Beaubec	De la rue Suzanne vers le nord-est	150 mètres
Avenue Beaulieu	De l'avenue Beaubec vers le nord-ouest	150 mètres
Rang 2 <sup>e</sup> Ramsay (MTQ)	De la rue des Sables vers le nord-est	200 mètres
Rue des Sables	Du 2 <sup>e</sup> Ramsay vers le nord-ouest	100 mètres
Rue Jacline	De la rue des Sables vers le sud-ouest	100 mètres
Rang 1 <sup>er</sup> Ramsay	Traverse aux côtés des tours d'Hydro-Québec	-
Place des Ruisseaux	De la rue du Vallon à la rue Ste-Marguerite	160 mètres

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**372-2016**

Loisir, culture  
et vie communautaire

- Achat d'une surfaceuse

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'acheter, de la compagnie Robert Boileau inc., une surfaceuse Olympia usagée, modèle ST75, fabriquée en 1984, n° de série RC121145, au coût de 8 800,00 \$ avant taxes plus 600,00 \$ de frais de livraison et mise en service, avec les équipements et spécifications suivants :

- Moteur GM V8 305 pc;
- Fonctionnement au propane;
- Transmission automatique GM;
- Déversement latéral;
- 1 brosse latérale;
- 1 support pour 2 réservoirs de propane (réservoirs non inclus);
- 2 couteaux 80 po;
- 1 ensemble de boulons pour couteau;
- 1 serviette de ratine;
- 1 roue de rechange;
- 1 manuel de pièces et maintenance;
- 4 pneus à crampons;
- Couleurs originales : gris et bourgogne.

➤ Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**373-2016**

Loisir, culture  
et vie communautaire

- Réfection de l'igloo

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'allouer un budget de 15 000,00 \$ pour procéder à la réfection de l'igloo afin de créer un espace d'entreposage qui soit convenable pour la surfaceuse et répondant à certaines exigences.

➤ Ce montant est pris à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**374-2016**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu qu'à 20 h 49 la présente séance soit levée.

---

Martin Desroches, maire

---

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».